

# PROJETS

## NOUVELLES DU PLU EN COURS D'ELABORATION

Le dernier numéro de juin vous annonçait la décision du conseil municipal de s'engager dans l'élaboration d'un PLU et en précisait les objectifs pour notre commune.

Lors de cette phase de lancement, plusieurs séances de travail se sont déroulées entre mars et juillet, permettant de formaliser un cahier des charges destiné à recruter un bureau d'études pour mener à bien ce processus d'élaboration particulièrement borné.

« Encore une étude ! », direz-vous, et « quelles en sont les bornes ? La commune n'a-t-elle pas les coudées franches pour définir son projet pour demain ? »

Eh bien non, pas tout à fait... car l'élaboration d'un PLU nécessite l'appréhension d'une multitude de données qui s'imposent et viennent cadrer notre champ des possibles. L'étude s'appuie en effet sur le contexte à la fois territorial, supra-communal et réglementaire.

Expliquons-nous :

A l'échelle communale, notre projet doit s'intégrer parfaitement au territoire, entendu comme un espace géographique particulier, avec ses paysages, des risques naturels ou moins naturels (comme la présence d'une canalisation de gaz par exemple), un espace de vie avec l'histoire du peuplement notamment l'observation de l'évolution démographique au cours des dernières années, les équipements disponibles en terme de réseaux, les activités humaines et économiques, etc...

Notre projet doit être mis en relation également avec les études et autres projets existant au niveau supra-communal : dossiers communautaires portés par la CCPH dans le cadre de ses compétences déléguées, en matière de tourisme, d'environnement, de développement économique, d'actions socio-culturelles, de logements... En matière de logement, par exemple, la commune devra s'appuyer sur le PLH (Programme Local d'Habitat de la Drôme des Collines) qui définit les orientations dans ce domaine. Puis les préconisations du SCOT Rovaltain Ardèche-Drôme, structure nouvelle dans le paysage administratif qui impose des règles en matière d'aménagement du territoire dans le droit fil de la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II exigeant notamment une limitation drastique de la consommation des terres agricoles.

Enfin notre projet doit se conformer à tout le corpus réglementaire en particulier le code de l'urbanisme mais aussi à l'arsenal législatif en vigueur, loi de modernisation agricole, loi sur l'eau, etc...

Ainsi, la commune a procédé à un appel d'offre pendant l'été ; après une première sélection sur dossiers des bureaux d'études candidats, quatre d'entre eux ont été auditionnés par une commission ad-hoc. Le choix définitif s'est porté sur le cabinet BEAUR, pour son expérience et ses références en matière de PLU ainsi que la bonne connaissance de son équipe des problématiques de territoire de la vallée de l'Herbasse.

Les premiers mois de l'étude seront consacrés à l'établissement d'un diagnostic partagé dont le volet agricole sur le territoire communal constituera l'élément essentiel ; étape préalable à la conception du projet lui-même, elle intégrera des moments de concertation avec l'ensemble de la population.

Selon le calendrier prévisionnel, le diagnostic sera disponible au printemps 2014, de sorte que le nouveau conseil municipal élu en mars puisse s'en emparer immédiatement et poursuivre l'étude par l'élaboration des orientations d'aménagement pour aboutir dans les mois suivants à la mise au point du dossier définitif du PLU avant son approbation puis enfin son application.

Décembre 2013

### SOMMAIRE

*Travaux réalisés*

*Projets*

*Infos municipales*

*Associations*

*État Civil*

*Environnement*

*Infos pratiques*